RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01183
Numéro SIREN : 502 558 059
Nom ou dénomination : ABALONE TT PESSAC

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2018 sous le numéro de dépôt 26985

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux : dépôt N°26985 en date du 28/12/2018

ABALONE TT PESSAC
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 68, Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
502 558 059 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 28 DEC. 2018

sous le N° 26985

COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 229.06	3 229.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	82 395.47	11 697.39	70 698.08	8 822.00	61 876.08	701.38
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	112 500.00		112 500.00	112 500.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	42 270.00		42 270.00	29 285.00	12 985.00	44.34
	Autres immobilisations financières	12 465.45		12 465.45	10 025.45	2 440.00	24.34
	Total II	252 859.98	14 926.45	237 933.53	160 632.45	77 301.08	48.12
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 097 705.11	24 677.60	1 073 027.51	1 122 277.09	-49 249.58	-4.39
	Autres créances	967 790.05		967 790.05	899 909.45	67 880.60	7.54
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	107.59		107.59	115.59	-8.00	-6.92
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	24 541.50		24 541.50	6 273.11	18 268.39	291.22
	Total III	2 090 144.25	24 677.60	2 065 466.65	2 028 575.24	36 891.41	1.82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 343 004.23	39 604.05	2 303 400.18	2 189 207.69	114 192.49	5.22

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 54 735.45
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	350 426.20	322 033.51	28 392.69	8.82
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	341 218.66	258 392.69	82 825.97	32.05
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	801 644.86	690 426.20	111 218.66	16.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	57 694.10	20 144.46	37 549.64	186.40
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 831.57	173 844.66	18 986.91	10.92
	Dettes fiscales et sociales	1 235 552.31	1 300 806.76	-65 254.45	-5.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	15 677.34	3 985.61	11 691.73	293.35
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 501 755.32	1 498 781.49	2 973.83	0.20
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 303 400.18	2 189 207.69	114 192.49	5.22
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 501 755.32	1 498 781.49		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 290 368.74		6 290 368.74	5 973 421.75	316 946.99	5.31
Chiffre d'affaires NET	6 290 368.74		6 290 368.74	5 973 421.75	316 946.99	5.31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			73 456.85	47 150.93	26 305.92	55.79
Autres produits			2 955.84	1 507.93	1 447.91	96.02
Total des Produits d'exploitation (I)			6 366 781.43	6 022 080.61	344 700.82	5.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			540 195.14	476 702.48	63 492.66	13.32
Impôts, taxes et versements assimilés			188 905.09	177 778.78	11 126.31	6.26
Salaires et traitements			4 145 996.51	3 925 956.29	220 040.22	5.60
Charges sociales			1 093 265.30	1 067 137.85	26 127.45	2.45
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 224.83	3 900.35	4 324.48	110.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 331.51	5 285.64	13 045.87	246.82
Dotations aux provisions						
Autres charges			35 339.17	8 888.69	26 450.48	297.57
Total des Charges d'exploitation (II)			6 030 257.55	5 665 650.08	364 607.47	6.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			336 523.88	356 430.53	-19 906.65	-5.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	40 050.00		40 050.00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	714.77	821.39	-106.62	-12.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	40 764.77	821.39	39 943.38	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 332.20	4 469.25	862.95	19.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 332.20	4 469.25	862.95	19.31
2. Résultat financier (V-VI)	35 432.57	-3 647.86	39 080.43	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	371 956.45	352 782.67	19 173.78	5.44
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	916.67		916.67	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	916.67		916.67	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	555.30	25 958.00	-25 402.70	-97.86
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 947.16	169.98	2 777.18	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 502.46	26 127.98	-22 625.52	-86.59
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-2 585.79	-26 127.98	23 542.19	90.10
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	7 304.00	28 341.00	-21 037.00	-74.23
Impôts sur les bénéfices (X)	20 848.00	39 921.00	-19 073.00	-47.78
Total des produits (I+III+V+VII)	6 408 462.87	6 022 902.00	385 560.87	6.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 067 244.21	5 764 509.31	302 734.90	5.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	341 218.66	258 392.69	82 825.97	32.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT PESSAC
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 303 400.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 290 368.74 Euros et dégageant un bénéfice de 341 218.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 245 506€.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe abalone d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	22 340		63 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 843		9 870
TOTAL	33 183		73 048
Autres participations	112 500		
Prêts, autres immobilisations financières	39 310		15 425
TOTAL	151 810		15 425
TOTAL GENERAL	188 222		88 473

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers		22 340	63 178	63 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 496	19 218	19 218
TOTAL		23 835	82 395	82 395
Autres participations			112 500	112 500
Prêts, autres immobilisations financières			54 735	54 735
TOTAL			167 235	167 235
TOTAL GENERAL		23 835	252 860	252 860

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	19 273	6 348	20 712	4 909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 087	1 877	176	6 788
TOTAL	24 361	8 225	20 888	11 697
TOTAL GENERAL	27 590	8 225	20 888	14 926

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 348				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 877				
TOTAL	8 225				
TOTAL GENERAL	8 225				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 130	18 332	10 784		24 678
TOTAL	17 130	18 332	10 784		24 678
TOTAL GENERAL	17 130	18 332	10 784		24 678
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 332	10 784		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	42 270	42 270	
Autres immobilisations financières	12 465	12 465	
Clients douteux ou litigieux	49 853	49 853	
Autres créances clients	1 047 852	1 047 852	
Impôts sur les bénéfices	147 266	147 266	
Taxe sur la valeur ajoutée	41 331	41 331	
Groupe et associés	765 541	765 541	
Débiteurs divers	13 651	13 651	
Charges constatées d'avance	24 542	24 542	
TOTAL	2 144 772	2 144 772	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	12 985		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57 694	57 694		
Fournisseurs et comptes rattachés	192 832	192 832		
Personnel et comptes rattachés	386 696	386 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	371 528	371 528		
Taxe sur la valeur ajoutée	303 362	303 362		
Autres impôts taxes et assimilés	173 966	173 966		
Autres dettes	15 677	15 677		
TOTAL	1 501 755	1 501 755		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 651
Total	13 651

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 182
Dettes fiscales et sociales	422 710
Autres dettes	15 677
Total	547 013

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 542
Total	24 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	175 337
Total (1)	175 337

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	477 874
Total	477 874

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	2 583
30 à 39 ans	21 à 30 ans	493
moins de 30 ans	plus de 30 ans	43
Engagement total		3 119

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ABALONE TT BORDEAUX ACHARD	316 057	100.00	118 548
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ABALONE TT PESSAC
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 68, Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
502 558 059 RCS BORDEAUX

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 341 218,66 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		341 218,66 €
Autres réserves		350 426,20 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	391 644,86 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	300 000,00 €	
TOTAL	**691 644,86 €**	**691 644,86 €**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
Le dividende unitaire sera de 60,00 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 mai 2018.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Ce dividende serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts, sous réserve de l'exercice de l'option prévue au 2 de l'article 200 A du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2016	230 000 €		
31.12.2015	230 000 €		
31.12.2014	160 000 €		

ABALONE TT PESSAC
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 68, Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
502 558 059 RCS BORDEAUX

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 341 218,66 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		341 218,66 €
Autres réserves		350 426,20 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	391 644,86 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	300 000,00 €	
TOTAL	**691 644,86 €**	**691 644,86 €**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
Le dividende unitaire sera de 60,00 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 mai 2018.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Ce dividende serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts, sous réserve de l'exercice de l'option prévue au 2 de l'article 200 A du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2016	230 000 €		
31.12.2015	230 000 €		
31.12.2014	160 000 €		

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT PESSAC S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABALONE TT PESSAC S.A.S.

68 avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC

Ce rapport contient 16 pages

Référence : YB-12-17-133

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT PESSAC S.A.S.

Siège social : 68 avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
Capital social : €.100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Pessac S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Pessac S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Abalone TT Pessac S.A.S., décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 29 mai 2018

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PESSAC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 2 5 5 8 0 5 9 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 229	AG	3 229		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	82 395	AU	11 697	70 698	8 822
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	112 500	CV		112 500	112 500
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	42 270	BG		42 270	29 285
	Autres immobilisations financières*	BH	12 465	BI		12 465	10 025
	TOTAL (II)	BJ	252 860	BK	14 926	237 934	160 632
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 097 705	BY	24 678	1 073 028	1 122 277
	Autres créances (3)	BZ	967 790	CA		967 790	899 909
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	108	CG		108	116
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 542	CI		24 542	6 273
	TOTAL (III)	CJ	2 090 144	CK	24 678	2 065 467	2 028 575
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 343 004	IA	39 604	2 303 400	2 189 208

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 54 735

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PESSAC — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	350 426	322 034
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	341 219	258 393
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	801 645	690 426
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57 694	20 144
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	192 832	173 845
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 235 552	1 300 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 677	3 986
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 501 755	1 498 781
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 303 400	2 189 208
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 501 755	1 498 781
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	57 251	19 717

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PESSAC — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 290 369	FH		FI	6 290 369	5 973 422
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 290 369	FK		FL	6 290 369	5 973 422
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 457	47 151
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 956	1 508
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 366 781	6 022 081
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	540 195	476 702
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	188 905	177 779
	Salaires et traitements*					FY	4 145 997	3 925 956
	Charges sociales (10)					FZ	1 093 265	1 067 138
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	8 225	3 900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	18 332	5 286
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	35 339	8 889
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 030 258	5 665 650
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	336 524	356 431
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 050	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	715	821
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	40 765	821
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 332	4 469
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 332	4 469
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	35 433	(3 648)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	371 956	352 783

CEGID Quadratus Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT PESSAC — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	917	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	555	25 958
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 947	170
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 502	26 128
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 586)	(26 128)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	7 304	28 341
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 848	39 921
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 408 463	6 022 902
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 067 244	5 764 509
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	341 219	258 393
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 672	43 143
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
CESSION D'IMMOBILISATIONS		917
INDEMNITE RESILIATION SANKAT	555	
VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	2 947	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ABALONE TT PESSAC
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 303 400.18 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 290 368.74 Euros et dégageant un bénéfice de 341 218.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 245 506€.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe abalone d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	22 340		63 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 843		9 870
TOTAL	33 183		73 048
Autres participations	112 500		
Prêts, autres immobilisations financières	39 310		15 425
TOTAL	151 810		15 425
TOTAL GENERAL	188 222		88 473

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers		22 340	63 178	63 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 496	19 218	19 218
TOTAL		23 835	82 395	82 395
Autres participations			112 500	112 500
Prêts, autres immobilisations financières			54 735	54 735
TOTAL			167 235	167 235
TOTAL GENERAL		23 835	252 860	252 860

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	19 273	6 348	20 712	4 909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 087	1 877	176	6 788
TOTAL	24 361	8 225	20 888	11 697
TOTAL GENERAL	27 590	8 225	20 888	14 926

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 348				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 877				
TOTAL	8 225				
TOTAL GENERAL	8 225				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 130	18 332	10 784		24 678
TOTAL	17 130	18 332	10 784		24 678
TOTAL GENERAL	17 130	18 332	10 784		24 678
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 332	10 784		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	42 270	42 270	
Autres immobilisations financières	12 465	12 465	
Clients douteux ou litigieux	49 853	49 853	
Autres créances clients	1 047 852	1 047 852	
Impôts sur les bénéfices	147 266	147 266	
Taxe sur la valeur ajoutée	41 331	41 331	
Groupe et associés	765 541	765 541	
Débiteurs divers	13 651	13 651	
Charges constatées d'avance	24 542	24 542	
TOTAL	2 144 772	2 144 772	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	12 985		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	57 694	57 694		
Fournisseurs et comptes rattachés	192 832	192 832		
Personnel et comptes rattachés	386 696	386 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	371 528	371 528		
Taxe sur la valeur ajoutée	303 362	303 362		
Autres impôts taxes et assimilés	173 966	173 966		
Autres dettes	15 677	15 677		
TOTAL	1 501 755	1 501 755		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 651
Total	13 651

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 182
Dettes fiscales et sociales	422 710
Autres dettes	15 677
Total	547 013

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 542
Total	24 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	175 337
Total (1)	175 337

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	477 874
Total	477 874

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	2 583
30 à 39 ans	21 à 30 ans	493
moins de 30 ans	plus de 30 ans	43
Engagement total		3 119

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ABALONE TT BORDEAUX ACHARD	316 057	100.00	118 548
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			